

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON  
CANTON DE SATILLIEU  
COMMUNE DE SATILLIEU

**ARRETE**  
**portant interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique**

Le Maire de la Commune de Satillieu,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L 3341-1 et suivants ;

Considérant que la fête votive, notamment les nuits du 30, 31 Juillet, 1<sup>er</sup> et 2 Août 2021 est susceptible de donner lieu à des rassemblements, mouvements de foule et débordements ;

Considérant en ces circonstances, que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique constitue une source de troubles à l'ordre et à la sécurité publics ;

Considérant que toutes les mesures doivent être prescrites pour assurer la tranquillité publique ;

**ARRETE :**

ARTICLE.1. La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et lieux accessibles au public est totalement interdite à compter du Vendredi 30 Juillet 2021 à 20h jusqu'au Mardi 3 Août 2021 à 8h sur toutes les voies, places, parkings, jardins et parcs publics.

ARTICLE.2. Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux de manifestations locales durant lesquelles la vente d'alcool a été autorisée par l'autorité municipale, ni les terrasses de café, débits de boissons et restaurants.

ARTICLE.3. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agents de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur qui pourront, le cas échéant, en cas d'ivresse publique et manifeste, procéder à la confiscation et à la destruction administrative de la chose qui a servi ou qui était destinée à commettre l'infraction.

ARTICLE.4. Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Satillieu est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Tournon-Sur-Rhône

Fait à SATILLIEU , le 29 Juillet 2021

Le Maire,



Marie VERCASSON

Document transmis à la S/Préfecture,

le **30 JUIL. 2021**